

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■						
		P-1.3 : Terrains de sports		■					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			■				
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux				■			
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(1)				

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
Arrière minimale (m)									

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							

DIVERS

P.I.I.A.	■	■						
Les restrictions relatives aux perrons, balcons, galeries, avant-toits, auvents, marquises et porches des articles 86,90 et 92 ne sont pas applicables.	■	■						

NOTES

(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-52	2018-05-09		

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale													
		H-2 : Habitation bifamiliale													
		H-3 : Habitation trifamiliale													
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)													
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective													
		H-6 : Maison-mobile													
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage													
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux													
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface													
		C-2.3 : Marché aux puces													
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface													
		C-4.1 : Gîte touristique et tôle champêtre													
		C-4.2 : Autres types d'hébergement													
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool													
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool													
		C-4.5 : Spectacles érotiques													
		C-5.1 : Postes d'essence													
		C-5.2 : Stations-services (entretien)													
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)													
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs													
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés													
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules													
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture													
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions													
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs													
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces													
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique													
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur													
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur													
		C-6.3 : Terrains de camping													
	C-6.4 : Arcades de jeux														
	C-7 : Commerces para-industriels														
	C-8 : Commerce artisanal														
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier														
	C-10 : Commerces et services régionaux														
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères													
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées													
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées													
		I-4 : Industries extractives													
		I-5 : Aéroport													
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		■											
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		■											
		P-1.3 : Terrains de sports													
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						■							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						■							
	P-4 : Infrastructures publiques majeures														
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs														
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage													
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole													
A-3 : Activité para-agricole															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(3)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									(2)						

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée													
		Jumelée													
		Contiguë													
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)													
		Profondeur minimale (m)													
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)													
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)													
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)													
		Hauteur en étage(s) minimale													
		Hauteur en étage(s) maximale													
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)													
		Rapport bâti/terrain minimal (%)													
		Rapport bâti/terrain maximal (%)													
	MARGES	Avant minimale (m)													
Latérale minimale (m)															
Latérales totales minimales (m)															
Arrière minimale (m)															

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m)													
	Profondeur minimale (m)													
	Superficie minimale (m ²)													

DIVERS

Usages autorisés seulement à l'intérieur des bâtiments existants			■											
P.I.I.A.		■	■											
Abattage d'arbres (art. 273)		■	■											
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■	■											

NOTES

	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
	(1) L'implantation d'un nouvel équipement d'Hydro-Québec est autorisée seulement dans leurs emprises existantes déjà déboisées	1103-35	2015-07-03		
	(2) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général	1103-36	2015-10-14		
	(3) Usages de microbrasserie et microdistillerie assujettis aux dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1198	1103-43 *	2016-04-12		
		1103-47	2017-05-09		
1103-58		2020-05-13			

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur		●						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur		●						
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		●					
		P-1.3 : Terrains de sports		●					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux		●					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux		●					
P-4 : Infrastructures publiques majeures		●							
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		(1)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		(1)					
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
Latérales totales minimales (m)									
Arrière minimale (m)									
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
DIVERS									
P.I.I.A.			●						
Aqueduc et égout (art. 247)			●						
NOTES							AMENDEMENTS		
(1) Dispositions particulières applicables aux usages du groupe d'usages commerce et service (C) (art. 314) (2) Installations d'intérêts métropolitain, telles que définies à l'article 43 du présent règlement							No. Règl.	Date	
							1103-35	2015-07-03	

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
	C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
Aqueduc et égout (art. 247)		●						
NOTES							Amendements	
							No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
I-4 : Industries extractives								
I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
	P-1.3 : Terrains de sports							
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée						
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale						
		Hauteur en étage(s) maximale						
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)						
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
		Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
	LOTISSEMENT	Latérales totales minimales (m)						
Arrière minimale (m)								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
NOTES							Amendements	
							No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	•					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux	•					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
	C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)	(2)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	•	•	•			
		Jumelée						
		Contigüe						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	6	6	6			
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)						
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
		Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Latérales totales minimales (m)							
	Arrière minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
PIIA			•	•	•			
Aqueduc et égout (art. 247)			•	•	•			
Enfouissement des utilités publiques (art. 315)			•	•	•			
NOTES							Amendements	
(1) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers							No. Régl.	Date
(2) Bureau administratif, siège social, services professionnels							1103-10	2009-06-16